

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUCHAIN  
EN DATE DU 10 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 10 Juin 2024 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 4 Juin 2024.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic – M. BROUTA Luc – Mme Any BROWERS - M. DI PIAZZA Daniel - Mme SALADIN Colette – M. GLAVIER Eric – M. DA SILVA Emmanuel – M. LHOMME Jean-Claude – M. HAINAUT Jacques – M. VERLET Jean-Pierre – Mme HAUSSIN Chantal – Mme FONTAINE Anne Sophie – Mme STAWICKI Rose-Marie – M. GLAVIER Florian – M. ASSE Hassan – M. BODA Luc - Mme WACHOWIAK Natacha

Absents ayant donné procuration :

Mme CARPENTIER Nicolette	à	M. HAINAUT Jacques
Mme BOUAOUINA Vanessa	à	M. GLAVIER Eric
M. ANNICHINI Jean Louis	à	M. DA SILVA Emmanuel
Mme TISON Florelle	à	Mme BROWERS Any

Absents : Mme COSTANTINI Maria – Mme BOILEUX Nathalie – M. SANCHEZ Louis – M. TISON Vincent - M. CAPRON Olivier – M. NEF Léopold

Membres en exercice : 27

Présents : 17

Quorum : 14

Votants : 21

Secrétaire : Mme BROWERS Any

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la réunion du 8 avril 2024
2. Convention ENEDIS
3. Subvention – association « Vélo Sprint Bouchinois »
4. Fonds de concours- CAPH
5. Dissolution du SIGPH – Avis du conseil municipal
6. Personnel communal – Modification de l'organigramme
7. Recrutement d'agents contractuels
8. Jury criminel 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Any BROWERS comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

**1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 AVRIL 2024**

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 02 voix Contre, 00 Abstention et 19 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel DA SILVA, Adjoint.

## **2- CONVENTION ENEDIS – BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le boulevard de la République, le conseil municipal, par délibération du 27 mars 2023, à autoriser Enedis à installer un poste de transformation sur la parcelle B 1692 appartenant à la Commune de Bouchain.

Différentes contraintes techniques ont obligé le gestionnaire à déplacer le poste de transformation, à cheval, sur les parcelles B 1692 et B 1432 appartenant à la Commune de Bouchain.

Aussi, afin de régulariser cette situation, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition

Il est passé au vote :

Contre : 00                      Abstention : 00                      Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric GLAVIER, Adjoint.

## **3- SUBVENTION – ASSOCIATION « VÉLO SPRINT BOUCHAIN »**

Vu le budget primitif 2024,

Vu la délibération du conseil municipal du 8 avril 2024 octroyant les subventions aux associations,

Vu la demande formulée par l'association « Vélo Sprint Bouchain »,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 700 € à l'association « Vélo Sprint Bouchain »

Il est passé au vote :

Contre : 00                      Abstention : 00                      Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint.

## **4- SOLLICITATION DE LA CAPH POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE ET DE SA CONTRIBUTION AU SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les crédits ouverts pour l'année 2024,

Vu la délibération n° D21082 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 12 avril 2021 relative à la politique de solidarité communautaire et à contribution de la CAPH au soutien de projets stratégiques et structurants pour le territoire par la reconduction d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres, et ce, dans les conditions définies à la Loi n° 2004-809 susvisée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours pour les opérations d'investissement suivantes :
  - Réfection de la rue Anthéonor Cauchy avec création de trottoirs et places de parking
  - Réalisation d'un parking rue Henri Bocquet
  - Réalisation d'un parking et réfection de trottoirs Esplanade Charles de Gaulle
  - Réfection de trottoirs rue Jean Jaurès
  - Création de places de parking devant le Collège de l'Ostrevant

Les plans de financement de ces différentes opérations sont annexés à la présente délibération.

Il est bien entendu que ces fonds de concours sont d'un montant limité à 50 % de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Il est passé au vote :

Contre : 00                      Abstention : 00                      Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Any BROWERS, Adjointe.

## **5- DISSOLUTION DU SIGPH – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la délibération du conseil communautaire de Cœur d'Ostrevant du 7 décembre 2023 indiquant que la piscine d'Hornaing sera reconnue d'intérêt communautaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

Vu la délibération du comité syndical de la piscine d'Hornaing du 5 mars 2024 approuvant la dissolution de ce syndicat à compter du 30 juin 2024,

Vu les dispositions des articles L5211-25-1 et L5211-26 du CGCT qui accordent aux communes membres un délai de 3 mois, à compter de la notification, pour se prononcer sur cette dissolution,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## **6- PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME**

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent pour assurer l'entretien des différents bâtiments communaux,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer 1 poste d'Adjoint technique à 35 heures hebdomadaires

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## **7- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'en prévision des mois à venir, il est nécessaire de renforcer les services techniques et Animation ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels par voie de contrats à durée déterminée pour les périodes reprises ci-dessus (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

A ce titre, seront créés :

- ◆ au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'Adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts du 17 juin 2024 au 16 juin 2025 ;
- ◆ au maximum 1 emploi à 20 heures hebdomadaires dans le grade d'Adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts et bâtiments du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 ;
- ◆ au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'Adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent de restauration collective et d'entretien des bâtiments communaux du 17 juin 2024 au 16 juin 2025 ;
- ◆ au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'agent d'encadrement périscolaire, pause méridienne, mercredi récréatif et ACM du 28 août 2024 au 27 août 2025 ;

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services.

## 8- JURY CRIMINEL 2025

Monsieur Le Préfet du Nord nous a transmis l'arrêté de répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2025.

Conformément aux articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale, il s'agit, en vue de constituer cette liste de procéder publiquement à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé dans l'arrêté, soit  $3 \times 3 = 9$  jurés. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2025 et les personnes ayant siégé en qualité de juré pendant les années 2019 à 2023 et le premier trimestre 2024.

La loi n'a pas précisé les modalités de tirage au sort. Celles-ci peuvent donc varier suivant les initiatives ou possibilités locales.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'établir la liste du jury criminel pour l'année 2025

Madame Any BROWERS et Monsieur Florian GLAVIER procèdent au tirage au sort à partir de la liste électorale :

- 1- Jean-Claude BERLY – 281 rue Edouard Lalo
- 2- Jean-Michel PIERARD – 238 rue d'Ostrevant
- 3- Marie-Anne MARECHAL LUCAS – 244 rue Frédéric Chopin
- 4- Jean-Philippe PROOT – 60 rue Anthéonor Cauchy – Appt A 209
- 5- Francine FELIX KOPP – 175 rue Emile Allard
- 6- Sylvain MERCIER – 62 rue Alfred de Musset
- 7- Guy BERTON – 33 Place de la Gare
- 8- Thérèse VANLANCKER MISTURA – 44 avenue Kennedy
- 9- Lina Rosa FONTAINE DOROSZ – 272 boulevard de la République

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

La Secrétaire  
Any BROWERS

Le Maire  
Ludovic ZIENTEK